

Introduction

En septembre 2004, le groupe de recherche consacré à la pauvreté, à la protection sociale et aux politiques sociales de l'Association internationale de sociologie se réunissait à Paris (1). Les travaux présentés portaient sur les processus et les conséquences des réformes des systèmes de protection sociale. Le champ d'investigation s'étendait des régimes de protection sociale les plus anciens aux plus récents (Amérique latine, Asie, nouveaux membres de l'Union européenne). Les interactions entre les politiques sociales et les diverses institutions qui en ont la charge, d'une part, et le travail des femmes et la fécondité, d'autre part, constituaient l'un des axes essentiels des recherches. Les différentes contributions de cette livraison de *Recherches et Prévisions* sont issues de communications présentées lors de ce colloque. Elles traitent notamment des politiques de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, du travail des femmes, de l'égalité des sexes et des questions de fécondité, en les plaçant dans un cadre comparatif qui permet de mettre en lumière des différences institutionnelles et idéologiques notables entre les différents régimes de protection sociale, mais également d'en mesurer l'impact, notamment du point de vue du genre.

En effet, malgré la diversité des disciplines représentées dans ce numéro (sociologie, science politique, économie politique et démographie), une grille de lecture commune rassemble les auteurs. Le système de protection sociale est pris comme variable indépendante pour analyser tant la nature que les transformations de ces politiques. Les auteurs soulignent tous, d'une manière ou d'une autre, la diversité des configurations institutionnelles nationales, entendues comme le mode d'organisation de ces systèmes et les principes idéologiques et objectifs poursuivis (réduction des inégalités, solidarité, maintien du revenu, lutte contre la pauvreté...). L'État-providence est donc ici un prisme d'observation et d'élucidation des politiques familiales et des politiques de conciliation. Ainsi, les auteurs ne se bornent pas à seulement analyser des politiques sectorielles isolées ; ils cherchent, au contraire, à les replacer dans un contexte plus global. Un deuxième aspect qui contribue à l'originalité de ces contributions est la mise en avant du genre comme grille d'analyse des politiques sociales. Tous les textes opèrent une lecture sexuée de la protection sociale, des configurations institutionnelles, mais également des politiques familiales. La question du genre n'est pas une question annexe, elle est implicitement ou explicitement au cœur de la problématique de chacune des contributions.

De ces grilles d'analyse partagées découle l'utilisation d'un vocabulaire spécifique, qui peut dérouter dans le contexte intellectuel français enclin à privilégier l'égalité formelle entre les citoyens, plutôt que l'égalité réelle entre les sexes. La plupart des travaux se plongent dans la réalité des pratiques en ayant recours à l'analyse microéconomique des décisions au sein du couple développée par Gary Becker (2). Cette approche permet aux sociologues et économistes féministes de tracer le profil de l'« homme gagne-pain », traduction de l'expression anglaise « *male breadwinner* ». Dans ce modèle d'organisation économique de la famille, le père est l'unique pourvoyeur financier du foyer ; la mère est chargée des travaux domestiques et des soins aux enfants. *A contrario*, dans le modèle de la bi-activité des parents, l'écart relatif entre le salaire masculin et les revenus de la mère se réduit et le pouvoir de négociation de cette dernière à l'égard de son époux s'étend. Elle peut donc peser plus nettement sur le choix du mode de garde de son enfant et sur l'organisation des temps familiaux et professionnels.

Cette grille de lecture en terme de genre est sous-jacente dans les typologies comparatives traditionnelles. Ainsi, lorsque la France est classée dans le groupe des pays « conservateurs » – en référence à la typologie classique de Gosta Esping-Andersen (3) –, il ne s'agit pas de stigmatiser son modèle de protection sociale mais d'insister sur le modèle familial promu par ce type de régime, fondé sur un système de droits dérivés et où la responsabilité pour les tâches de garde et de soins des enfants et des personnes dépendantes revient principalement à la famille (et en particulier aux femmes) plutôt qu'au marché ou à l'État.

La traduction entreprise relève de la gageure si elle veut garder les spécificités de l'approche en terme de genre avec sa verve parfois militante. Certains titres ou expressions ont été traduits littéralement pour garder leur caractère percutant. Mais cela n'a pas toujours été possible dans le cours du texte, l'anglais

étant une langue plus économe en mots que le français. En outre, on s'est efforcé de respecter les connotations des termes dans la mesure du possible. Ainsi, au risque de rendre la lecture moins fluide « *welfare state* » a généralement été traduit par « régime de protection sociale » plutôt que « État-providence », terme plus connoté.

Les textes sont organisés selon trois axes. La première partie, plus théorique, dresse un panorama assez large, à la fois des théories et analyses en termes de genre des politiques sociales et des développements récents des politiques de conciliation en Europe et aux États-Unis. La deuxième partie traite du lien entre activité féminine et fécondité, en s'appuyant notamment sur une approche quantitative et l'exploitation de bases de données internationales ; elle met en lumière différentes caractéristiques institutionnelles qui ont un impact sur les choix de fécondité. La troisième partie change la perspective d'analyse en soulignant les déterminants locaux de l'offre de garde d'enfants et les interactions politiques entre les différents niveaux de gouvernance dans ce domaine.

Professeure de sociologie à l'université Northwestern de Chicago (États-Unis) et pionnière des études de genre, Ann Shola Orloff décrit les modalités théoriques et pratiques de « l'adieu au maternalisme » qu'elle discerne dans la transformation des politiques de l'emploi en faveur des femmes. Les politiques sociales les ont longtemps protégées en tant que mères, en leur attribuant des prestations pour assurer ce rôle et en favorisant leur retrait du marché du travail. Les États-providence de l'après-guerre ont ainsi favorisé le modèle de l'« homme gagne-pain ». Aujourd'hui, ce modèle laisse place à un système qui repose de façon croissante sur l'autonomie individuelle et qui encourage la participation des femmes, notamment des mères, au marché du travail. Si les pays scandinaves continuent d'être en tête en ce qui concerne les taux de participation des femmes au marché du travail, d'autres pays sont caractérisés par des taux de participation élevés et/ou en hausse. Aujourd'hui, ce qui différencie les différents régimes de protection sociale n'est pas tant la participation des femmes au marché du travail en soi mais la forme que prend cette participation.

Les États-Unis et la Suède représentent deux cas polaires de régimes qui se sont écartés du maternalisme pour promouvoir, au contraire, le travail des femmes et des mères. Aux États-Unis, les progrès en matière de conciliation ont été permis par le développement d'une offre privée d'accueil des jeunes enfants. Si cette offre marchande de garde a indubitablement permis à de nombreuses mères de s'investir pleinement sur le marché du travail, des inégalités de classe (et de race) apparaissent clairement en raison du coût de ces services. Dans un même temps, une législation bien étoffée concernant l'égalité de traitement sur le marché du travail a permis aux Américaines d'accéder à des postes à responsabilité dans une plus grande mesure qu'ailleurs. *A contrario*, la Suède a mis en place un service public d'accueil pour les jeunes enfants très développé et un système de congé parental rémunéré qui ont permis la généralisation de la bi-activité dans toutes les classes sociales et un partage moins inégalitaire des tâches domestiques, mais avec, en contrepartie, une segmentation plus importante du marché du travail. A. Shola Orloff s'attache à comprendre les déterminants de ces configurations politiques et institutionnelles (perspective historique, place des acteurs...) et à évaluer leurs points forts et leurs limites. Chaque modèle fait face à des dilemmes qui se posent en termes d'égalité des sexes, de qualité de la prise en charge des enfants et en terme économique.

Reprenant l'approche d'A. Shola Orloff, dans son article intitulé *Politiques du temps de l'enfant en Europe occidentale. Tendances et implications*, Kimberly J. Morgan, professeure assistante à l'Université George Washington (États-Unis), analyse les objectifs implicites des politiques de conciliation. Des motifs économiques et démographiques, notamment pour assurer la viabilité des systèmes de protection sociale, expliquent en premier lieu que l'activité des femmes ait été favorisée grâce à des politiques de conciliation qui leur permettent de travailler tout en continuant à élever leurs enfants. En revanche, la question de la réduction des inégalités dans le partage des tâches domestiques n'a pas véritablement été posée. Pour K. J. Morgan, les politiques de conciliation n'ont pas été développées seulement, ou essentiellement, pour faciliter la tâche des familles mais visent la plupart du temps à favoriser la réforme des systèmes de protection sociale dans lequel un haut niveau d'activité féminine permet de garantir le revenu des familles mais également d'alimenter les recettes nécessaires au financement des politiques sociales.

La deuxième partie du numéro propose une approche plus démographique, dont l'objectif est d'analyser la nature des liens entre la participation des femmes au marché du travail et le taux de fécondité, en évaluant l'impact des différentes configurations institutionnelles sur la nature de ces liens.

Barbara Hobson et Livia Oláh, respectivement professeure de sociologie et démographe à l'Université de Stockholm (Suède), livrent un article au titre militant, *Tournant positif ou « grève des ventres » ? Formes*

de résistance au modèle de « l'homme gagne-pain » et à la restructuration de l'État-providence. Cette collaboration originale permet d'évaluer le rôle des différentes configurations institutionnelles sur les comportements démographiques en comparant leur degré d'incitation et de contrainte pour les femmes. La démographie ne s'est penchée que récemment sur le rôle des politiques. Inversement, les études en politiques sociales se sont focalisées pendant longtemps sur le coût de l'enfant ou sur l'égalité entre les sexes, en délaissant les questions de fécondité. Pour les deux auteures, les années quatre-vingt-dix sont la décennie de la « grève des ventres » [*birthstrikes*]. Après un bilan des principales approches théoriques expliquant les dynamiques familiales et la chute des taux de fécondité, elles soulignent les mécanismes les plus pertinents permettant d'expliquer les interactions entre les configurations institutionnelles nationales et les comportements individuels en termes de fécondité. Jusqu'au milieu des années quatre-vingt, les taux de fécondité étaient les plus élevés dans les pays où le taux de participation des femmes au marché du travail restait faible. Dix ans plus tard, cette relation s'est inversée dans certains pays, notamment dans les pays scandinaves, ce que B. Hobson et L. Oláh appellent le « tournant positif », tandis que, dans d'autres pays où l'emploi des femmes est plus bas (Europe du Sud, Allemagne, Pays de l'Est), le taux de fécondité chute. Pour expliquer ce phénomène, les auteures soulignent la corrélation désormais positive entre, d'une part, un haut niveau de politiques de conciliation et de promotion de l'égalité des sexes et, d'autre part, la résistance au déclin du taux de fécondité, voire sa croissance, comme en Suède ou en France à partir de 1995. Cette démarche constitue donc une évaluation quantitative dénuée d'ambiguïté de l'effet démographique positif des politiques familiales favorables à un partage égal des charges domestiques et à l'activité féminine.

Dans son article, Lynn Prince Cooke, maître de conférences au Département de politiques sociales de l'Université d'Oxford (Grande-Bretagne), montre également que le renforcement de l'« iniquité » entre les sexes dans la législation laisse présager un déclin des taux de fécondité. L'auteure compare les différents corpus juridiques qui concernent les droits de l'individu en tant que tel (par exemple, le droit du travail) et les droits qui s'adressent à l'individu en tant que membre d'une famille (les allocations familiales, les congés parentaux). Une plus grande équité dans l'emploi a pour effet d'encourager une plus grande équité au sein des institutions liées à la famille et, *in fine*, au sein de la famille elle-même. Les données du Panel européen des ménages compilées par Eurostat permettent d'illustrer cette évolution des effets de l'équité en terme de genre sur la probabilité de secondes naissances en Italie et en Espagne.

Dans la troisième partie de ce numéro, les auteures adoptent une approche territoriale des politiques de conciliation qui met en lumière les déterminants locaux du développement des modes d'accueil (qu'ils soient privés ou publics) en insistant sur les articulations entre les différents échelons de la gouvernance, du local au national.

Directrice de l'Institut d'économie politique de l'Université Carleton, à Ottawa (Canada), Rianne Mahon montre que la crise de l'État-providence a engendré un processus de restructuration des systèmes de protection sociale depuis vingt ans. Cette réforme n'est pas uniquement synonyme de repli et de coupes budgétaires ; elle entraîne également une reconfiguration des prérogatives entre les pouvoirs locaux et centraux. De nouveaux besoins liés à l'évolution des formes familiales et à l'augmentation de l'activité féminine ont émergé. Cette évolution contraint les pouvoirs publics à développer des politiques d'accueil des jeunes enfants. La plupart des analyses comparatives postulent que les transformations et la création de ces nouvelles politiques tendent à se conformer aux caractéristiques des régimes de protection sociale dans lesquels elles s'insèrent. Ainsi, selon la théorie de la « dépendance au sentier », les pays libéraux devraient développer des politiques de conciliation fondées sur la demande et la réponse par le marché. De même, les pays sociaux-démocrates privilégieraient des politiques d'investissement et de soutien à l'offre en s'appuyant sur le secteur public. R. Mahon conteste cette vision mécanique du changement et adopte une approche qui appréhende les différents niveaux d'analyse des transformations des politiques. Elle souligne notamment l'intérêt d'analyser d'étudier l'impact, sur les politiques nationales, des idées et des politiques qui se développent tant au niveau supranational (Commission européenne, OCDE...) qu'au niveau local (en particulier au niveau dans les grandes villes). Dans cet article, R. Mahon montre notamment comment les contextes politiques locaux de Toronto et de Stockholm ont pu conduire au développement de politiques d'accueil qui s'avèrent en décalage avec le modèle de protection sociale en vigueur à l'échelon national dans ces deux pays. L'auteure analyse ensuite comment ces initiatives locales ont influencé la politique nationale, mais également les limites de ces initiatives locales en fonction de la façon dont le système national a pu recevoir ces initiatives.

Cette approche territoriale est partagée par Maria José González et Sergi Vidal, respectivement professeure et assistant de recherche au Département de sciences politiques et sociales de l'Université Pompeu Fabra de Barcelone (Espagne). Cet article entreprend une démarche de diagnostic de l'offre et de la demande en

matière de modes d'accueil des jeunes enfants en Catalogne. L'originalité de la méthode doit retenir l'attention en particulier de ceux qui, au sein de la branche Famille de la Sécurité sociale ou au sein des collectivités locales, sont chargés du diagnostic préalable à la signature d'un contrat enfance. Les auteurs entreprennent par ailleurs une analyse fouillée des variables explicatives de l'inégale répartition des équipements de garde. À certaines variables classiques telles que la densité de population ou la richesse des collectivités locales et des populations s'ajoutent des variables originales telles que la présence de femmes dans les conseils municipaux ou l'importance des trajets domicile-travail.

À l'heure où, face au défi d'une faible natalité en Europe qui met en péril les systèmes de protection sociale, l'Union européenne s'interroge sur une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, sur une répartition plus équilibrée des responsabilités entre hommes et femmes ou sur l'amélioration des structures et des services de gardes d'enfants (3), les diverses contributions rassemblées dans ce numéro donnent la mesure de la diversité des réponses apportées par les différents régimes d'État-providence. Elles permettent également d'appréhender l'efficacité de ces politiques et de mieux comprendre certains de leurs ressorts. Gageons que ces articles permettront notamment de porter un regard différent sur la décentralisation des politiques sociales en France en rappelant que les politiques de la petite enfance menées par les collectivités locales et les caisses d'Allocations familiales jouent un rôle essentiel tant dans le soutien à la fécondité que dans l'égalité entre hommes et femmes.

Nathalie Morel * et Jérôme Minonzio **

* Doctorante en sociologie, Laboratoire Georges Friedmann et enseignante ATER à l'Université de Paris 1.

** CNAF – Direction des statistiques, des études et de la recherche.

(1) Tous les ans, le Comité de recherche n° 19 de l'Association internationale de sociologie (Research Committee on Poverty, Social Welfare and Social Policy RC 19) rassemble des chercheurs spécialistes de la comparaison des systèmes de protection sociale issus de différentes disciplines : sociologie, politiques sociales et science politique. En 2004, le colloque était organisé par Bruno Palier (CEVIPOF Sciences-Po Paris) et Nathalie Morel.

(2) Becker G. S., 1981, *A Treatise on the family*, Cambridge, MA: Harvard University Press.

(3) Esping-Andersen G., 1999, *Les trois mondes de l'État-providence*, Paris, PUF, collection Le lien social.

(4) Commission des Communautés européennes, *Livre Vert « Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations »*, Bruxelles, 16 mars 2005.